

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

5

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohammed GRICH, Yamina AYTA, DE LA TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS (Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC (arrivée à 20h15)

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOU), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Exercice 2023 - Affectation du résultat du compte administratif 2022 de la restauration du personnel des administrations publiques

Le Conseil,

Considérant que le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement : 44 918.94 €
- un solde d'exécution (positif) de la section d'investissement : 58 502.82 €

Considérant par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

en dépenses pour un montant de : 58 502.82 €

en recettes pour un montant de : aucun

Considérant le résultat de la section de fonctionnement qui doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement,

Considérant dans tous les cas, que cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement,

DELIBERE

Article 1 : Affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

- d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement;
- d'autre part, en report de fonctionnement

Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés: 0.00 €
Ligne 001 : résultat d'investissement reporté (excédent) : 58 502.82 €.
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté (excédent): 44 918.94 €

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke, ending in a dot.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023